



Motion FSU 93 – CDFD 06-10-17

Le 13 septembre dernier, la ville de Paris s'est vue attribuer l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024, dans un contexte où seules deux villes restaient en compétition. En effet, les autres villes candidates (Boston, Hambourg, Budapest et Rome) se sont retirées de la compétition sous la pression populaire. Si nous ne pouvons ignorer les liens économiques entre le Comité International Olympique et des entreprises transnationales, nous devons nous interroger sur le sens de l'accueil de cette compétition internationale sur notre territoire et sur les intérêts pour sa population.

La FSU 93 exige que cet événement soit un élément de relance d'une politique sportive sur tout le territoire français, en rupture avec les politiques d'austérité qui affaiblissent depuis de nombreuses années les investissements et les services publics.

La FSU 93 condamne les exonérations fiscales de la loi olympique. Les bénéfices réalisés par les entreprises (BTP, restauration, médias, ...) doivent être fiscalisés et rentrer dans le droit commun.

La Seine-Saint-Denis fait partie des territoires où l'accès à la pratique sportive est plus difficile qu'ailleurs (Taux de pénétration National : 25 % / Seine-Saint-Denis : 13,5 % ; Nombre d'équipements sportifs National : 22,8 pour 10000 / Seine-Saint-Denis : 14 pour 10 000). Une politique sportive ambitieuse ne peut se limiter aux investissements – nécessaires – dans les équipements qu'apporteront les JOP 2024. Sans attendre 2024, en Seine-Saint-Denis comme partout en France, doit être engagé un débat citoyen et une remontée des besoins pour la pratique sportive de toutes et tous.

Il est impensable que ce territoire accueille et serve de vitrine aux JOP en 2024 sans un plan de développement comprenant :

- Une relance des dotations pour les associations et les collectivités ;
- Une politique d'éducation respectueuse du droit de tout.es les élèves à l'accès à la culture et à l'activité physique et sportive à travers l'Ecole ;
- L'ouverture du nombre de place dans les UFR STAPS pour répondre au besoin de formation aux divers métiers du sport ;
- Des investissements publics en termes d'équipements sportifs et d'aménagement urbain (transports, logement...)

En lien avec « le manifeste des services publics en Seine Saint Denis », la FSU93 s'engage dès aujourd'hui à porter auprès de la population et des élus les revendications de plus et mieux de services publics dans le cadre de ce nouveau projet.